



Date de convocation :

Le 13 novembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 36 (dont 14 en visioconférence*)

Votants : 36 (dont 3 procurations)

▪ Dont pour : 39

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/86

**Adhésion de la
Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
à l'Agence de développement touristique
de la France (ATOUT FRANCE)**

Rapporteur

Mme Lyliane PIQUION

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 09 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 10 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**6^{ème} séance**Séance du 20 novembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Aymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

Étaient présents : 35 conseillers communautaires**Président :** M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN*- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- M. Dominique THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDENT

Autre conseillère communautaire : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Nombre de conseillers absents excusés : 8

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)

Autre membre du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA

Nombre de conseiller absent non excusé : 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération du conseil communautaire n° 2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** les statuts de l'Agence de développement touristique de la France, ATOUT France ;
- VU** les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération d'adhérer à ATOUT France, opérateur national de développement touristique de la France, et compte tenu des orientations stratégiques en matière de promotion et de développement touristiques.

Considérant l'avis favorable de la commission développement économique et soutien aux filières économiques innovantes réunie le 10 novembre 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'autoriser l'adhésion de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à ATOUT France.

ARTICLE 2- D'inscrire les crédits prévisionnels nécessaires à l'adhésion de CAP Excellence, soit un montant prévisionnel de 3 834 € TTC au chapitre 011, article 6281 du budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, au comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence ainsi qu'à l'Agence de développement touristique de la France (ATOUT FRANCE).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2020



Le président

ic JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 08 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 DEC. 2020
- Délibération transmise à ATOUT France, le 10 DEC. 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20201120-2020110686-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 09/12/2020